

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
	-Haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes:		
8518.21.00	--Haut-parleur unique monté dans son enceinte	9.8%	C
8518.22.00	--Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte.....	9.8%	C
8518.29.00	--Autres	9.8%	C
8518.30.00	-Ecouteurs, même combinés avec un microphone.....	10.3%	C
8518.30.10	--Combinés téléphoniques.....	10.3%	A
8518.40.00	-Amplificateurs électriques d'audio-fréquence	9.8%	C
8518.50.00	-Appareils électriques d'amplification du son	10.3%	C
8518.90	-Parties		
8518.90.10	---Des microphones ou leurs supports du n° tarifaire 8518.10.00	En fr.	D
8518.90.20	---Des amplificateurs électriques d'audio-fréquence du n° tarifaire 8518.40.00	9.8%	C
	---Des haut-parleurs des n°s tarifaires 8518.21.00, 8518.22.00 ou 8518.29.00:		
8518.90.31	----Saladiers, culasses de champ et pièces polaires tous destinés à des haut-parleurs d'un diamètre de monture d'excédant 203mm; cônes et bordures de cônes; capuchons anti-poussière; spiders	En fr.	D
8518.90.39	----Autres	9.8%	C
8518.90.40	---Des marchandises des n°s tarifaires 8518.30.00 ou 8518.50.00	10.3%	C
85.19	Tourne-disques, électrophones, lecteurs de cassettes et autres appareils de reproduction du son, n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son.		
8519.10.00	-Electrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	En fr.	D